



Collège Notre Dame de Nazareth  
Beyrouth-B.P. 165108  
Tél. (01) 327150 – (01) 200970  
Fax. (01) 200971

مدرسة سيدة الناصرة

بيروت - ص.ب. ١٦٥١٠٨  
تلفون ٢٠٠٩٧٠ (٠١) - ٣٢٧١٥٠ (٠١)  
فاكس ٢٠٠٩٧١ (٠١)

Circ10/CE/4

Lundi 27/09/21

## Le service médical du Collège

Chers parents,

### Le Tétanos :

L'immunisation contre le tétanos est nécessaire surtout que les élèves sont exposés au risque de blessures qui peuvent survenir au courant de l'année ; c'est pourquoi il est important qu'ils soient vaccinés contre cette grave maladie.

Après toute blessure, veuillez vous référer au médecin traitant de votre enfant pour vous assurer de son état immunitaire vis-à-vis de cette maladie.

### La fiche médicale :

En vue de garder, le département médical du Collège informé de l'état médical de vos enfants, le Collège a mis à votre disposition sur son site web un exemplaire de la fiche en question ainsi que les formulaires A et B. Vous êtes priés de vous référer au site web et de renseigner pour chacun de vos enfants inscrit au Collège, ce qui suit :

**{1} Les élèves qui ont déjà présenté cette fiche auront à remplir seulement les données concernant les modifications de l'état médical : nouveau vaccin, intervention chirurgicale, etc. qui ont eu lieu après la date de sa remise au Collège.**

**{2} Les nouveaux élèves et ceux qui n'ont pas encore présenté ce document auront à tout renseigner.**

La fiche médicale confidentielle sera dûment remplie et signée par le médecin traitant et les parents et remise au Collège au plus tard le 11/10/2021 de l'année en cours. De même, prière de nous fournir avec la fiche médicale confidentielle tous les documents cités à la fin cette fiche et selon les indications précisées.

### Visite médicale :

Nous vous informons que la visite médicale assurée par le pédiatre Dr. Charbel MATTAR se déroulera à partir du mardi 28 Septembre 2021. Chaque classe sera avertie avant sa visite médicale.

Le règlement interne à la page 32, chapitre 5- santé, article a, précise que la visite médicale des élèves est obligatoire : « **Les élèves ne peuvent se soustraire aux contrôles et examens de santé organisés à leur intention.** »

Merci pour votre collaboration.



sous contrôle de la Direction